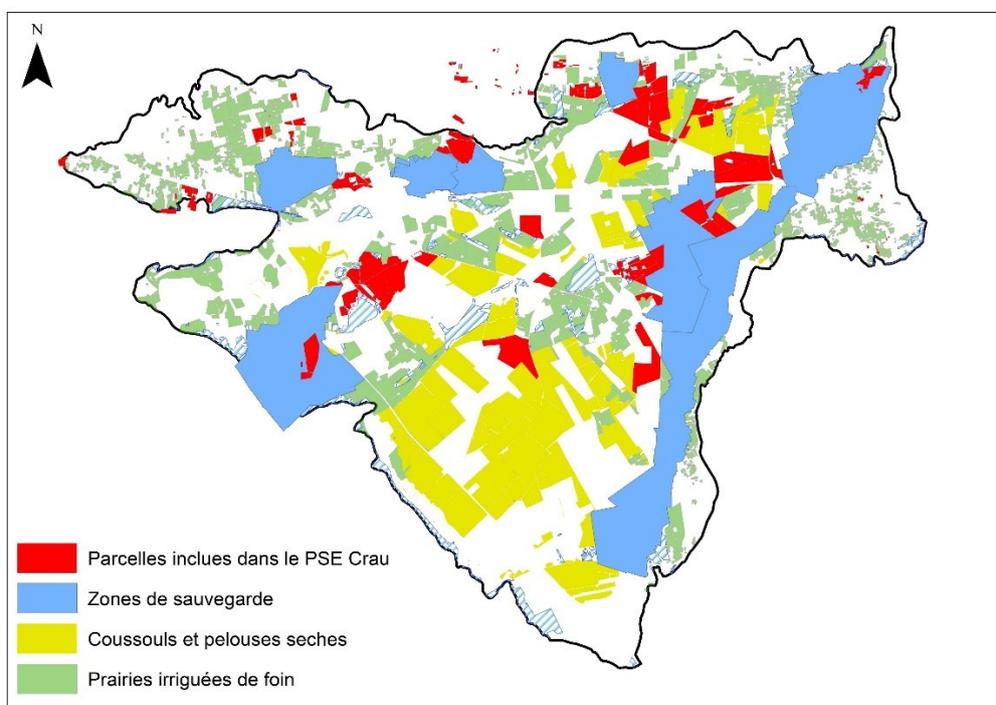




Paiements pour Service Environnementaux : Le SYMCRAU rémunère 26 exploitations agricoles

Une opportunité pour les agriculteurs de la Crau

À la suite d'un appel à initiatives de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour lequel le SYMCRAU a été retenu afin d'expérimenter un nouveau dispositif de "Paiements pour Services Environnementaux" (PSE) rendus par l'agriculture, **26 exploitations agricoles de la Crau se sont engagées dans la démarche**. L'objectif de ce dispositif est de **rémunérer les agriculteurs pour leur contribution à la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité en Crau**. La rémunération des agriculteurs est effectuée par le SYMCRAU avec des crédits de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. **Les 26 exploitations retenues après une phase d'étude et de contractualisation avec le SYMCRAU représentent 2 800 hectares de terres agricoles et bénéficieront au total de 2,5 millions d'euros d'aides pour les cinq années à venir**. Une notification d'attribution des financements leur sera signifiée d'ici la fin d'année pour un premier paiement à partir du 1^{er} trimestre 2022.



Carte des superficies concernées par les PSE en Crau

CHIFFRES CLES

- > Nombre d'exploitations retenues : 26
- > Superficies : 2 800 hectares
(dont 70% en prairies irriguées, 15% en Coussouls et 15% sur d'autres terres agricoles).
- > Montant des aides : 2 500 000 €
- > Montant moyen à l'hectare : 171 €

Les enjeux à l'échelle de la Crau

Pour rappel, les « Paiements pour Services Environnementaux » (PSE) sont **un outil d'incitation visant à promouvoir une agriculture préservant l'eau et la biodiversité.**

Sur le territoire de la Crau, l'eau est un enjeu stratégique pour toutes les activités humaines et la biodiversité locale :

- **La quantité d'eau dans la nappe phréatique est assurée à 66% par l'irrigation des prairies. Elle alimente en eau potable environ 300 000 personnes réparties dans 16 communes.** L'eau de la nappe sert également des usages agricoles et industriels sur le territoire.

- **Au-delà cet équilibre quantitatif, l'agriculture a un rôle à jouer dans la préservation de la qualité de l'eau de la nappe en particulier dans les zones de sauvegarde visant à produire de l'eau potable.**

- **Grâce aux pratiques agricoles, une riche biodiversité endémique s'est développée dans la « Crau Verte » (prairies irriguées, zones humides) et dans la « Crau Sèche » (coussouls de Crau), faisant l'objet d'un grand nombre de protection (réserve naturelle nationale et régionale, Natura 2000, etc.).**



Contact presse :

Emmanuel DAUTANT

Chargé de mission communication et sensibilisation du SYMCRAU

Mobile : 07 62 18 34 60

emmanuel.dautant@symcrau.com